



CONSEIL MUNICIPAL - 18 juillet 2020 - COMPTE-RENDU

Absents excusés :

M. Olivier Simon - pouvoir au maire

M^{me} Sabrina Roche - pouvoir à M^{me} Marie-Reine Jeandel

Convocation du 13 juillet 2020

Désignation d'un secrétaire de séance : Francis Roch

■ **Appartement communal du 21 rue des 3 Fontaines**

Visite des travaux réalisés par le locataire

Le conseil municipal a visité la maison et a constaté la réalisation des travaux suivants :

- pose de parquet flottant au 1^{er} étage, dans toutes les chambres,
- pose de prises électriques dans le dégagement, la salle-de-bains et les chambres,
- aménagement d'une dalle pour extension de la terrasse existante,
- création d'une grande pergola sans toiture en dur, le tout étant réalisé dans les règles de l'art.

Le locataire signale :

- la chute de crépis des murs extérieurs et la présence d'un nid de guêpes sous la toiture.

À l'unanimité, le conseil municipal félicite le couple de locataires pour les travaux réalisés.

Infos

■ **Aménagement d'un terrain de jeux de boules**

Sur un terrain mis gracieusement à disposition (précaire) par M. Jean-Marie Simon, et grâce aux poutres offertes par M. Damien Roche, la commune, aidée de Giri-Anim', a aménagé un terrain pour jeux de boules, en bordure du chemin du ruisseau-de-la-Mal-maison.

Le terrain de jeux n'est pas encore opérationnel car il manque la couche de finition et son damage.

Le conseil municipal et les futurs utilisateurs remercient MM Simon et Roche pour leur contribution.

Les abords du site ont été aménagés tant en terrassement qu'en implantation de mobiliers issus de palettes.

Des bancs et une poubelle compléteront l'ensemble de loisirs.

Les dépenses sont limitées aux frais du hérissonnage et de finition en couche lisse.

Un rendez-vous a été donné aux habitants et aux conseillers municipaux pour terminer les travaux ; ce sera le samedi 1^{er} août à 9h.

■ **Installations classées pour la protection de l'environnement**

Il s'agit d'un dossier présenté par la SARL Pierron et fils, en vue d'obtenir l'enregistrement de l'augmentation des capacités de son site de méthanisation installée à Damas-aux-Bois (88330), route de Moriville, au lieu-dit « la Toxie ».

L'enquête, à l'affichage depuis le 29 mai 2020, est terminée et, elle est sans observation.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un **avis favorable**, à l'augmentation des capacités du site de méthanisation installée à Damas-aux-Bois (88330), route de Moriville, au lieu-dit « la Toxie ».

■ **Aménagement d'un appentis 2 bis**

La commune possède, chemin du ruisseau-de-la-Mal-maison, un appentis de 17m x 3.8m séparé en 2 parties égales.

Une d'entre elles a été aménagée en 2016 (sol en ciment), et sert essentiellement de remise au matériel roulant et aux tables et bancs de brasserie.

La seconde partie, dont le sol est en terre battue, servait de stockage à des matériels inutilisés ou inutilisables (vieux matériels de cuisine, toile de jute, ...), et il est apparu opportun de rendre les lieux, à la fois accessibles et aménageables pour la commune et pour Giri-Anim' qui pourrait y serrer le matériel qui lui est propre.

Une opération de nettoyage total a donc été réalisée. Les encombrants ont été évacués gratuitement par un ferrailleur.

Le sol va être stabilisé grâce à des matériaux de récupération (dalles en gravillons lavées et pavés autobloquants).

En même temps, il a semblé judicieux de flanquer cet appentis - côté Nord - d'un abri couvert (11m²) accessible pour y stocker, en-dessous, sel de déneigement, matériaux de construction, contrepoids, buses, ..., afin de libérer un maximum d'espace dans l'appentis 2bis.

Seuls des bois de charpente (6x8), visserie et lattes à tuiles ont été achetés. Les tuiles étant de récupération.

■ Aménagement d'un lieu de repos

Avec certains éléments retrouvés sur place (tonneau, banc, ...), il a été possible d'aménager un lieu de repos sous le tremble, à proximité de l'appentis du chemin du ruisseau-de-la-Malmaison.

Une ancienne pompe à bras, des années 1920/1930, qui a appartenu au corps de sapeurs-pompiers de Giriviller, a été mise à l'honneur sur ce site ; elle sera repeinte prochainement.

■ Hangar 22 rue des 3 Fontaines

Le 20 juillet, la commission « Travaux-Embellissement » a été saisie d'un courrier l'invitant à réfléchir, entre autres, sur l'avenir de ce hangar.

Pour une éventuelle intervention d'aménagement, il a paru opportun de commencer à débarrasser les lieux de toutes les ferrailles et autres matériaux encombrants ; cependant, il reste encore (beaucoup) à faire pour vider totalement les lieux.

31 juillet 2020

Le maire,



Francis Roch

PS : le compte-rendu n'a pu être distribué dans les délais habituels car l'imprimante était en panne.